

Bords du Rhône: «Il faudra tout reprendre à zéro»

Pointe de la Jonction Après le refus des aménagements prévus sur l'eau et sur les berges, recourants et associations tirent à la même corde.



Au sentier des Saules, la population ne pourra pas bénéficier de nouveaux pontons ni de nouvel éclairage ou de bouées sur l'eau. Image: Lucien fortunati

La nouvelle a fait l'effet d'une douche froide pour les amateurs de baignade fluviale: les aménagements prévus par l'État et la Ville sur le Rhône et sur le sentier des Saules ont été refusés par la justice suite aux recours des riverains. Pas de bouées sur l'eau, pas de nouveau ponton, pas de nouvel éclairage: la pointe de la Jonction ne changera pas de visage de sitôt (*lire notre édition du 14 juillet*).

«Je déplore le fait qu'il n'y ait pas de tolérance pour un minimum d'aménagements, réagit Michel Schweri, de l'Association des habitants de la Jonction. Il y a des tergiversations sur ce qui est permis de faire ou non, avec une forme de tolérance, mais du coup, il n'y a pas de politique de prévention active. Dès lors, il en découle des risques et des nuisances.»

Et un statu quo: le holà de la justice ne freinera pas les baigneurs et amateurs de fêtes en plein air qui se retrouvent par milliers entre le pont de Sous-Terre et la pointe de la Jonction lors des week-ends de beau temps, causant d'évidents désagréments pour les voisins. «La baignade a toujours existé, mais il y a un vrai engouement depuis quelques années. Le Canton a installé des plateformes sur l'eau, la Ville a suivi, avec des grils notamment. Ce sont des demi-mesures, qui nous figent dans une situation intermédiaire. Et qui provoquent la gabegie.»

Un jugement à point nommé

Une situation inconfortable due notamment au fait que les autorités ne tirent pas à la même corde: le Canton installe les premières plateformes sur l'eau en 2010 pendant que la Ville crie au loup en raison de la dangerosité de la baignade. Il en découle un saucissonnage des réalisations, effectuées sans concertation. C'est l'un des arguments retenus par le tribunal pour refuser les nouveaux aménagements.

Un raisonnement que David Simonnin, membre du comité de l'Association pour la reconversion vivante des espaces (ARVe), juge cohérent. «Je suis déçu car rien ne sera amélioré dans l'immédiat. Mais nous sommes d'accord sur le fait que les projets lancés ces dernières années manquaient de planification. Cela nous a d'ailleurs posé problème lorsque nous avons mis sur pied la buvette à la pointe de la Jonction. L'emplacement appartient à l'Office des bâtiments de l'État alors que le reste des berges est en mains municipales. Quant aux installations sur l'eau, elles sont gérées

Par Anna Vaucher@vaucher_anna Mis à jour à 07h30

Les contrôles ont été renforcés

Les riverains estiment à 3000 les visiteurs sur le secteur lors de week-ends estivaux. Une situation qui provoque nuisances et risques sécuritaires. La classe politique s'est déjà emparée de la question. Au début de 2017, par exemple, le MCG Christian Flury avait déposé une motion, acceptée à l'unanimité. «J'avais d'une part demandé que des panneaux indiquant la température de l'air, de l'eau et la force du courant soient installés. Avec un affichage vert, orange, rouge ou noir, selon le danger. D'autre part, j'avais suggéré que soient réalisées des campagnes multilingues de promotion de la sécurité – pas seulement en anglais et allemand, mais aussi en arabe, serbe, érythréen, etc., détaille ce député qui a œuvré vingt-cinq ans à la police du lac. Avec le succès que connaît la baignade en ces lieux, on ne peut pas l'interdire. Dès lors, il faut l'accompagner. Pour l'heure, le Conseil d'État n'a fait aucun retour. Je déposerai donc une question écrite à la rentrée.»

En termes de sécurité, l'État avait prévu un cheminement d'une dizaine de bouées. Malgré les recours, trois bouées avaient été installées en 2017. Mais leur rôle dans la noyade l'an dernier d'un Japonais est en train d'être évalué, sur demande du Ministère public. Selon nos informations, le corps a été repéré dans les chaînes d'une bouée (notre édition du 2 juin). L'enquête devra déterminer si ces engins de sauvetage ont été contre-productifs. Quoi qu'il en soit, pour les recourants, ils n'atteignent pas l'effet escompté: «Il est bien plutôt à craindre que ces bouées contribuent à officialiser la zone de baignade et, du coup, à attirer jusqu'à elles des baigneurs qui ne se seraient pas baignés en leur absence ou ne seraient pas allés aussi loin», estime Jacques-Alain Bron, avocat des riverains.

Reste que le frein de la justice n'empêche pas les amateurs du Rhône d'affluer. La police municipale a pris des mesures: depuis le 1er juin, une patrouille d'environ quatre agents passe chaque soir. Le week-end, le dispositif est renforcé avec une patrouille en journée. «Nous recevons des courriels de remerciement de la part d'habitants du secteur, note Christine Camp, commandante de la police municipale. Grâce notamment à notre engagement accru, les nuisances ont baissé de manière notable.» A.VA.

Articles en relation

La justice dit stop à un Rhône trop attractif

Recours Les riverains ont gagné face aux autorités. Les nouveaux aménagements

par le Département du territoire. C'était compliqué à organiser.»

Pour David Simonin, le jugement est clair: «Il va forcer l'État et la Ville à se coordonner sur l'ensemble de la zone. Et cela nous réjouit.» Une harmonisation qui sera d'autant plus nécessaire que le Conseil municipal vient de libérer un crédit d'étude de 460 000 francs pour la création d'un parc public sur l'emplacement de l'actuel dépôt TPG. «D'une certaine manière, ce jugement vient à point nommé. On démarre justement la planification de ce parc et c'est évidemment une occasion en or de poser à plat toutes les problématiques liées à ce site et de réfléchir à l'aménagement futur de toute cette zone», poursuit David Simonin.

Les associations concernées rencontreront prochainement les services de la Ville. «Définir un périmètre sera l'une des premières choses à faire. Sans planifier globalement le parc, le sentier des Saules et le Rhône, on se frottera à la même opposition.»

Gestion à la petite semaine

Et ce ne sont pas les recourants qui les contrediront. Sur la question de la planification, les points de vue convergent. «Il faut qu'un processus s'engage rapidement. L'idée serait de faire appel à un bureau d'urbanistes afin d'analyser toutes les possibilités qu'offre cette zone, détaille Gerson Waechter, administrateur d'une SA propriétaire d'un immeuble à la rue des Falaises. Nous ne sommes pas contre le fait que le secteur soit mis en valeur, bien au contraire. Mais il faut le planifier en tenant compte des différents espaces, notamment des habitations. Ce n'est pas si petit, il y a de la place pour tous, pour des zones de promenade et de tranquillité où les personnes âgées, aussi, se sentiront à l'aise, des zones d'accès à l'eau, de verdure, pour de la renaturation, peut-être des roselières. On pourrait même imaginer des bains sécurisés, comme dans la Limmat, à Zurich, ou à Copenhague.»

Pour Gerson Waechter, la sécurité doit faire partie intégrante de la réflexion. «Nous avons besoin d'un endroit où l'on puisse se rendre en toute tranquillité. C'est un grand projet pour Genève, qui ne doit pas se concevoir à la petite semaine, comme cela a été le cas jusqu'à présent. La Ville, aujourd'hui, ne peut pas faire ce parc dans son coin. S'il n'est pas intégré dans un projet global qui concerne tous les bords du Rhône, il y aura des oppositions qui risqueront de tout bloquer.» (TDG)

Créé: 17.07.2018, 18h17

prévus ne seront pas installés. [Plus...](#)
ABO+ Par [Anna Vaucher](#) 13.07.2018

Ne tuons pas le paradis de la Jonction

Rhône [Plus...](#)
Par [Pierre Ruetschi](#) 13.07.2018

La rédaction sur Twitter

Restez informé et soyez à jour. Suivez-nous sur le site de microblogage

Suivre @tdgch